



LE 14 AOÛT 2023

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 14 août 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présent : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint
Mme Maria Camila Claro Zambrano, greffière adjointe

Absence motivée : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (RETIRÉE)

RÈGLEMENT 1296

Projet de règlement numéro 1296 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour modifier les normes particulières à la zone 34-H. Ce projet a pour but d'adapter les normes de construction particulières applicables aux bâtiments de ladite zone aux réalités contemporaines.

L'assemblée publique de consultation a été retirée de l'ordre du jour de la présente séance.

10798-140823 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis juillet 2023

3B Rapport budgétaire juillet 2023

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des annulations 2301212	638,00\$
2. Journal des chèques 2301336 - 2301351	712 783,53 \$
3. Journal des chèques 2301352 – 2301425	183 772,64 \$
4. Journal des chèques 2301426 – 2301427	2 594,26 \$
5. Journal des chèques 230428 – 2301505	1 450 318,47 \$
6. Journal des chèques 2301506 – 2301601	2 472 077,58 \$
7. Journal des chèques 2301602 – 2301641	147 125,45 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

3D Rapport financier 2022 du Régime de retraite des employés de la Ville de Beauré

10799-140823 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

10800-140823 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1295**

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1295 à la séance du 3 juillet 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement a été rendu disponible au public ;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de déterminer le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales et abrogeant le règlement 1283.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu à la majorité d'adopter le Règlement 1295.

Pour : 6 Contre : 1

10801-140823 **MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – ÉLABORATION DU CADRE FINANCIER 2023-2028**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner le mandat à Raymond Chabot Grant Thornton pour l'élaboration du cadre financier 2023-2028 au montant de 20 900 \$ plus les taxes applicables.

10802-140823 **ABROGER LA RÉOLUTION #10729-050623 – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE 20^E ÉDITION GALA RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'abroger la résolution 10729-050623 adoptée le 5 juin 2023.

10803-140823 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE 20^E ÉDITION GALA RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 3 000 \$ pour la 20^e édition du Gala reconnaissance de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 26 octobre 2023.

10804-140823 **PROJET L'ALTITUDE – LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE DE BONNE EXÉCUTION – AUTORISATION À SIGNER**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la lettre de garantie irrévocable de bonne exécution #418-04-00890161.

10805-140823 **TOURNOI DE GOLF LE MONTAGNAIS LE 15 SEPTEMBRE 2023 (AUX PROFITS DES JEUNES ET DES ENFANTS MALADES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au tournoi de golf et d'autoriser le paiement des frais.

10806-140823 **SIMON RENAUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ à Simon Renaud à titre d'athlète de planche à neige pour la saison 2023-2024 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

10807-140823 **PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaupré autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE le directeur général, M. Roch Lemieux soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

10808-140823 **MISE EN VENTE DU LOT 3 682 274**

ATTENDU l'intérêt de la Ville de se départir du lot 3 682 274;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de mettre en vente le lot 3 682 274 selon les conditions suivantes :

- i. Le prix de vente sera minimalement le prix indiqué au rôle d'évaluation foncière uniformisée;
- ii. Les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur.

10809-140823 **41^E GROUPE SCOUT CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ au 41^e Groupe Scout Côte-de-Beaupré selon la politique de dons et subventions de la Ville.

10810-140823 **PROJETS D'ENSEIGNES – BUREAU DES VENTES (250-1, BOUL. DU BEAU-PRÉ)**

ATTENDU QUE le locataire de l'immeuble commercial sis au 250-1, boul. du Beau-Pré a déposé des images pour une demande de permis pour modifier l'enseigne commerciale détachée et pour ajouter une nouvelle enseigne commerciale à apposer sur le bâtiment principal afin d'y annoncer une nouvelle place d'affaires, soit un bureau des ventes pour l'immeuble en construction sur la rue du Beau-Mont;

ATTENDU QU'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 m calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne et du Beau-Pré sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu et qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

ATTENDU QUE les principaux critères sont : message clair et efficace, privilégier le nom du commerce et en second lieu l'activité exercée; lettrage simple avec lettres détachées; les enseignes de différentes unités commerciales doivent se distinguer par une marque d'individualité au niveau de la forme, couleur, message ou logo;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les enseignes proposées s'intègrent bien au secteur et au bâtiment et qu'elles rencontrent l'objectif et les critères énoncés dans ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet pour installer 2 enseignes commerciales distinctes, l'une sur le pylône existant et l'autre sur le bâtiment suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-49 du CCU du 18 juillet 2023.

10811-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (185, RUE DE CASSIOPÉE)**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 485 083, a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui aura comme adresse le 185, rue de Cassiopée;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ce projet de construction répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la maison unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-50 du CCU du 18 juillet 2023.

10812-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (185, RUE DE L'AURORE-BORÉALE)**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 485 064, a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui aura comme adresse le 185, rue de l'Aurore-Boréale;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ce projet de construction répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la maison unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-51 du CCU du 18 juillet 2023.

10813-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (131-135, RUE DES MÉTÉORES)**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots privés 6 485 000 et 6 484 999, a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de 2 unités jumelées tenues en copropriété dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui auront comme adresse les 131 et 135, rue des Météores;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les projets en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style des constructions projetées s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ces projets de construction répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de 2 maisons unifamiliales jumelées suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-52 du CCU du 18 juillet 2023.

10814-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – FYRA QUARTIER (155, RUE DE L'AURORE-BORÉALE)**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 485 067, a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire FYRA Quartier et qui aura comme adresse le 155, rue de l'Aurore-Boréale;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le style de la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé pour ce développement et que ce projet de construction répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la maison unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-53 du CCU du 18 juillet 2023.

10815-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (84, RUE BOUSQUET)**

ATTENDU QUE les propriétaires de la partie privative connue comme étant le lot 5 504 821 du cadastre du Québec ont déposé de nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une unité d'habitation unifamiliale tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont et qui aura comme adresse civique le 84, rue Bousquet;

ATTENDU QUE les principales modifications concernent la fenestration au niveau des façades avant et arrière;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE la composition architecturale de la façade avant diffère quelque peu de l'ensemble des constructions de cette copropriété de par l'ajout d'un espace de rangement, d'une toiture plate au-dessus du perron et d'une plus grande fenestration;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que les modifications ne dénaturent pas l'ensemble architectural, même si elle se démarquera du groupement, que la construction projetée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire et que le projet répond aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une unité d'habitation unifamiliale tenue en copropriété suivant la recommandation numéro 23-54 du CCU du 18 juillet 2023.

QUE pour rendre conforme le projet de construction, l'immeuble devra être relié par une arche avec l'immeuble directement adjacent, côté gauche.

QUE la résolution numéro 10193-020522 soit abrogée.

10816-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (92-96, RUE MILOT)**

ATTENDU QUE le propriétaire des parties privatives connues comme étant les lots 5 686 783 et 5 686 782 du cadastre du Québec a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction de 2 unités jumelées tenues en copropriété dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont et qui auront comme adresse les 92 et 96, rue Milot;

ATTENDU QU'EN vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE la composition architecturale du bâtiment et la couleur des cadres des ouvertures diffèrent de l'ensemble des constructions de cette copropriété;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis

que les modifications ne dénaturent pas l'ensemble architectural, même si elle se démarquera du groupement, que la construction projetée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire et que le projet répond aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de 2 maisons unifamiliales jumelées tenues en copropriété suivant les documents joints à la recommandation 23-55 du CCU du 18 juillet 2023.

10817-140823 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (50, RUE MILOT)**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 50, rue Milot a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet déposé est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon détaché suivant les documents joints à la recommandation numéro 23-53 du CCU du 18 juillet 2023.

10818-140823 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

ATTENDU la résolution #10747-050623 adoptée le 5 juin 2023 autorisant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement à neige;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par M. Pierre-Olivier Gagnon, directeur des travaux publics;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Option A (taxes incluses)	Option B (taxes incluses)
Les Équipements Twin Laval inc.	557 328,70 \$	576 321,44 \$
Camions GloboCam Québec & Lévis inc.	502 440,75 \$	511 408,80 \$
Groupe Aebi Schmidt Ltée	494 277,53 \$	503 656,03 \$
Robitaille Équipements inc.	477 333,72 \$	482 507,59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « **ROBITAILLE ÉQUIPEMENTS INC.** » au montant de 482 507,59 \$ incluant les taxes, soit l'option B, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 13 juillet 2023.

10819-140823 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE**

ATTENDU la résolution #10746-050623 adoptée le 5 juin 2023 autorisant l'appel d'offres public pour la collecte, le transport et le traitement des matières à l'écocentre 2024-2026;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par M. Pierre-Olivier Gagnon, directeur des travaux publics;

ATTENDU la soumission reçue du soumissionnaire suivant :

Nom du soumissionnaire	Option 1 (2024-2025)	Option 2 (2024-2026)
AIM Écocentre	284 094,31 \$	446 064,19 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'octroyer le contrat à «**AIM ÉCOCENTRE**» au montant de 446 064,19 \$ incluant les taxes, soit l'option 2, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 17 juillet 2023.

10820-140823 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ RÉDUITE - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN #7184-20-4413 VOIRIE D'HIVER ET D'ÉTÉ POUR UNE DURÉE DE 3 ANS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud, le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tout document nécessaire au renouvellement du contrat d'entretien hiver et été #7184-20-4413 du ministère des Transports et de la mobilité durable pour une durée de 3 ans.

10821-140823 **MANDAT DE CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE À L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-SAINT-ROSAIRE – WSP INC.**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner le mandat octroyé à la firme d'ingénierie **WSP INC.** pour réaliser l'échantillonnage complet des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans l'église Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, le tout suivant l'offre de services professionnels datée du 18 juillet 2023 au montant de 6 895,00 \$ plus les taxes.

10822-140823 **LETTRE D'ENTENTE HORAIRE D'ÉTÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION À SIGNER**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat.

10823-140823 **CIMA+ – EXTENSION DU MANDAT POUR L'ÉTUDE DE LA RIVIÈRE STE-ANNE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner l'extension du mandat d'étude de la Rivière Sainte-Anne à la

firme d'ingénierie **CIMA+**, le tout suivant l'offre de services professionnels datée du 9 août 2023 au montant de 25 600,00 \$ plus les taxes.

10824-140823 **DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2021-2025**

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beupré autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le directeur général, M. Roch Lemieux est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

10825-140823 **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DEVANTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accepter la réception définitive des travaux concernant la réfection de la devanture de la bibliothèque et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

10826-140823 **ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINTE-ANNE – DEMANDE DE RABAIS POUR L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'accorder à l'École Secondaire Mont Ste-Anne un rabais de 20% au tarif horaire de location du Centre aquatique entre fleuve et montagnes pour toute location de plus de douze (12) semaines consécutives.

10827-140823 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MME ANNE-MARIE PAQUIN À TITRE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'embauche de Mme Anne-Marie Paquin à titre de préposée à l'accueil à temps partiel.

10828-140823 **LOCATION DU LOCAL C-11 DU CENTRE COMMUNAUTAIRE –
AUTORISATION À SIGNER**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le bail du local C-11 avec Ressources familiales Côte-de-Beaupré pour la période du 1^e septembre 2023 au 31 décembre 2025.

10829-140823 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500 \$ aux Jeux du Québec pour la tenue du Gala Lys en Or été 2023 selon la politique de dons et subventions de la Ville.

10830-140823 **EMBAUCHE D'UN POMPIER SECTEUR BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Alek Grenier à titre de pompier pour le secteur Beaupré.

10831-140823 **ROSA CONSEILS – GARDE ROSA INF. CLINICIENNE – AIDE
FINANCIÈRE 5000 \$**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ à **ROSA CONSEILS – GARDE ROSA INF. CLINICIENNE** à titre d'aide financière et suivant la politique de développement économique conditionnellement à l'ouverture de la clinique sur le territoire de la Ville.

10832-140823 **BROCANTE NOS TROUVAILLES – AIDE FINANCIÈRE 5000 \$**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ à **BROCANTE NOS TROUVAILLES** à titre d'aide financière et suivant la politique de développement économique conditionnellement à l'ouverture du commerce sur le territoire de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Digue de la Rivière Sainte-Anne
- Crises climatiques
- Chantier - Scène extérieure

10833-140823 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 22.

PIERRE RENAUD
MAIRE

MARIA CAMILA CLARO ZAMBRANO
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, Maria Camila Claro Zambrano, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Pierre Renaud, maire le 15 août 2023 et que le 17 août 2023 le maire m'a avisé qu'il entend exercer le veto pour la résolution 10808-140823, le tout tel que prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

MARIA CAMILA CLARO ZAMBRANO, GREFFIÈRE ADJOINTE

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 18 août 2023.

PIERRE RENAUD, MAIRE